

Combattre les violences faites aux femmes dans les outre-mer

Déclaration du groupe de la Mutualité

Parler des violences faites aux femmes reste un sujet tabou.

Le groupe de la mutualité se félicite de la décision du Gouvernement de prolonger la précédente étude sur les violences faites aux femmes qui avait pointé leur importance dans les Outre-mer. Elle témoigne au-delà de l'importance donnée à ce sujet, de la qualité des travaux antérieurs de notre assemblée.

L'objectif premier de cet avis est la réalisation d'un état des lieux le plus complet possible, tenant compte de la diversité des Outre-mer et de leurs situations non seulement sur la réalité des violences mais également sur les éléments historiques, structurels, organisationnels et de gouvernance. Si les chiffres sont supérieurs à ceux constatés dans l'Hexagone, les moyens mis à la disposition des territoires sont eux, bien inférieurs. C'est pourquoi nous soutenons la priorisation des moyens vers les Outre-mer et en particulier pour renforcer et développer le fonctionnement des structures de prévention et de prise en charge des victimes comme des agresseurs.

Face à la minoration des situations de violences faites aux femmes, à leur déni souvent et ce dans tous les pays, cet avis s'est attaché à éviter les jugements et à privilégier une approche résolument pragmatique.

Toutes ses recommandations constituent une boîte à outils opérationnelle, facilement appropriable et évaluable par les pouvoirs publics et l'ensemble des acteur.trice.s de terrain. Le cadre proposé structure une politique cohérente pour une mise en œuvre efficace.

La connaissance statistique des violences faites aux femmes et des structures qui contribuent à lutter contre ce fléau, permet l'élaboration de solutions adaptées aux besoins.

La prévention des stéréotypes sexistes est le socle incontournable d'un décryptage des mécanismes en jeu et des leviers d'action. Si l'ensemble de la population doit être sensibilisée, les jeunes sont une cible à privilégier.

Le groupe de la mutualité soutient l'ensemble des préconisations de l'avis que nous avons voté et souhaite insister sur l'importance de la qualité de la prise en charge judiciaire, médicale et psychologique des victimes. Elles sont trop souvent abandonnées, livrées à elles-mêmes et en souffrance. Sans une prise en charge bienveillante, professionnelle et adaptée, elles sont prisonnières de cette situation, subissant de graves conséquences sur leur équilibre et leur santé. C'est pourquoi la préconisation concernant la prise en charge financière du suivi psychologique est une mesure fondamentale pour la reconstruction de la victime. Au-delà de ce suivi et conformément

aux 4^e et 5^e plans interministériels, la formation de l'ensemble des professionnel.le.s doit être confortée.

La lutte contre les violences faites aux femmes en outre-mer demande un partenariat dynamique entre les pouvoirs publics, les autorités coutumières, les structures de prise en charge. Parce qu'outre les incontournables aspects financiers, c'est par une coordination de tous.les acteurs.trice.s que des résultats pourront être obtenus.

L'absence de prise en charge rend les femmes doublement victimes, des violences d'abord, de l'indifférence ensuite. Considérer les violences comme une fatalité, elle-même fruit de prétendues spécificités culturelles est un renoncement inacceptable.

Les violences faites aux femmes, urgence de santé publique reconnue comme telle par l'Organisation mondiale de la santé, sont une problématique sociétale pour lesquelles cet avis apporte des solutions adaptées aux outre-mer.